

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à 17h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 12 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la CC VAL 81 à Valence d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

**Objet :** Animation Gestion LEADER 2023 et 2024 de la programmation 2023-2027  
**Référence :** D 2024.9

Délégués en exercice : 23    Suppléants : 14  
Délégués présents : 16  
Voix délibératives : 16

**Titulaires présents :** J-Marc BALARAN, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Didier SOMEN, Bernard TRESSOLS, Myriam VIGROUX

**Suppléants présents avec voix délibérative :** Serge BOURREL, Sandrine SANDRAL

**Titulaires excusés :** J-Luc CANTALOUBE, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Pascal THIERY,

**Suppléants excusés :** J-François KOWALIK, J-Marc SENGES,

**Autres participants sans voix délibérative :** Osanne BILLAND, Antoine BOUTONNE, Caroline BREUILLARD, Stéphanie CANTALOUBE, Fabienne CAZAGOU-ROUQUIER, Sophie DEBRIEU, Julien FRAT, Christine LECOULES, Sarah LYOUSFI

**Secrétaire de séance :** Myriam VIGROUX

Vu l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 transmis par la Région le 23 juin 2022 aux structures porteuses des groupes d'action locale, retenues à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt,  
Vu la candidature du PETR adressée par courrier postal le 28/10/2022 auprès des services de la Région,  
Vu la notification de sélection GAL LEADER 2023-2027 par la Région (courrier du 27/02/2023),  
Vu la convention LEADER 2023-2027 signée entre le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (GAL), la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée (autorité de gestion régionale) en date du 21/05/2024 et la fiche-action A intitulée « Animation de la stratégie LEADER »,  
Vu le formulaire de demande Leader au titre de l'opération « Animation Gestion LEADER 2023 et 2024 »,

**Après délibéré, le Conseil Syndical décide,** à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le contenu de l'opération « Animation Gestion LEADER 2023 et 2024 » pour un montant prévisionnel de **55 695 €**
- D'approuver le plan de financement suivant :
  - Autofinancement : 11 139 €
  - FEADER (Leader) : 44 556 €
- Solliciter le concours du FEADER au titre du programme LEADER à hauteur de **44 556 €**
- Mandater le Président pour signer le formulaire de demande Leader, pour inscription au prochain Comité de Programmation.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

**Certifié conforme,**

**Le Président,  
J-Luc ESPITALIER**

**La secrétaire de séance,  
Myriam VIGROUX**

